

VICE-PRESIDENT-E DE MAISON CROIX-ROUGE

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le·la vice-président·e participe à la gestion journalière de la Maison Croix-Rouge. Il·Elle est épaulé·e par le bureau provincial.

Le·La vice-président·e est appelé·e à remplacer le président de MCR en cas d'empêchement, d'absence ou de vacance du mandat.

Il·Elle est membre du comité restreint, du comité élargi et de l'assemblée de MCR.

Missions

Le·La vice-président·e assiste le·la président·e de MCR dans l'exercice de son mandat (voir DDF du·de la président·e).

A son entrée en fonction, en début ou en cours de quadriennat, président·e et vice-président·e conviennent ensemble des volets de gestion dont ce·tte dernier·e sera titulaire.

En outre,

- en cas de **simple empêchement**, le·la vice-président·e de MCR le·la remplace, à sa demande expresse, et agit alors sous l'entière responsabilité du·de la président·e de la MCR.
- en cas d'**absence de plus longue durée**, le·la vice-président·e de MCR peut assumer temporairement les responsabilités de·de la président·e de MCR et dès lors, préside en lieu et place de ce dernier toutes les réunions. Il·Elle assiste également à toute réunion ou assemblée auxquelles aurait dû participer le·la président·e empêché·e. En cas d'urgence, le·la vice-président·e de MCR prendra, sous sa responsabilité, toutes les mesures qu'impose la situation et cela, au nom du·de la président·e de MCR. Il·Elle devra lui rendre compte de ses actions dans les meilleurs délais.
- en cas de **vacance du mandat de président·e**, le·la vice-président·e de MCR assume toutes les responsabilités d'un·e président·e de MCR. Il·Elle fait fonction jusqu'aux prochaines élections.

Profil recherché

- être en accord avec les principes et valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- attrait marqué pour le social
- avoir le goût de la gestion d'équipe et des relations interpersonnelles (prévention et gestion des conflits)
- faire preuve d'ouverture, de flexibilité et d'adaptation
- apprécier le contact, être à l'écoute, percevoir les besoins de l'autre
- communiquer adéquatement
- être enthousiaste, optimiste, entreprenant-e
- avoir des notions comptables et budgétaires
- disposer d'une connaissance suffisante des acteurs privés et publics locaux
- être à l'aise avec l'informatique et les réseaux sociaux

Engagements à prendre

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- acquérir et entretenir ses connaissances sur les:
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives,..
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique

Conditions d'accès et durée du mandat

Le mandat de vice-président·e de MCR est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

Le·la candidat·e devra :

- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel